



## LISTE D'APTITUDE : LES AGENTS SONT ILS SI MAUVAIS QUE CA ????

Monsieur le Directeur,

vous venez de publier sur le site Ulysse 79 la liste des agents proposés excellents pour la liste d'aptitude de B en A. C'est à ce titre que la CAPL 1 a été convoquée.

En tant qu'élu du personnel et représentant syndical de FO-DGFIP 79, je souhaite rappeler ici les termes de la note de service Bureau RH-1C / Note du 23 juillet 2015 / RH-1C/2015/07/6704 :

"A l'issue des débats et des votes de la CAPL, les agents « excellents » sont interclassés par ordre de mérite décroissant, indépendamment des spécialités choisies. Ce classement permettra d'éclairer les travaux de la CAP nationale et de donner des perspectives aux candidats qui, bien que proposés « excellents » et classés, ne seraient en définitive pas retenus du fait du nombre des promotions possibles.

A l'issue de la CAPL, les fiches de proposition des candidats faisant l'objet d'un avis « excellent » sont communiquées aux agents concernés sans aucune démarche particulière de leur part ".

Vous avez donc publié sur Ulysse 79 une liste de **ZERO** agent "excellent" et promouvable de B en A.

Cette publication semble tout d'abord pour le moins aller à l'encontre des préconisations de la note de service qui précise que cette sélection ne doit se faire qu'à l'issue des débats des CAPL concernées.

Sur le fond, ensuite, faut-il voir dans cette publication une provocation à la fois inutile et blessante, ou considérez-vous vraiment que pas un cadre B candidat à la liste d'aptitude ne soit apte à exercer au sein de la DGFIP en tant qu'inspecteur? Que pas un d'entre eux n'ait les compétences humaines, professionnelles, techniques et d'encadrement nécessaires?

Comment envisager qu'aucun agent B parmi les agents dont vous avez vous-même dit qu'ils appartenaient à une direction "reconnue pour ses excellents résultats" (je vous renvoie à votre message du 16 mars 2015) ne soit proposé "excellent"? Vous vous déclariez alors satisfait et fier de prendre la responsabilité de la DGFIP 79 ; que ne le faites-vous pas sentir aux agents!?

FO-DGFIP vous invite donc d'une part à revoir votre méthode et à respecter le dialogue social en appliquant la note de service pré-citée, donc à soumettre toutes les candidatures à la CAPL, et d'autre part à préciser les critères que vous avez retenus pour déterminer que pas un des candidats à la liste d'aptitude de B en A ne méritait d'être proposé "excellent".